

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2022

142x22

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2022 **A L'ASSOCIATION " POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE "**

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE : 27 Parc des Amandiers
13170 LES PENNES MIRABEAU

Président : Mr Guy DELFOUR
N° de Siret : 494 995 822

dont l'objectif est l'information et la promotion à la recherche de nouveaux donateurs bénévoles a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 400 €

Après avoir entendu l'exposé, le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'Association " POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE " : 400 €

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juillet 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI